



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

SONT PRÉSENTS

- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau

EST ABSENT

- M Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,

CM-257-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-258-2020

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points suivants : 8.6 *Surplus accumulés – Dépôt et 8.11 Soumissions travaux préfecture – Octroi du contrat – Décision*, l'ajout des points suivants : 18.1 *Poste à la direction du Service des finances – Décision* et 18.2 *Carrefour jeunesse-emploi Matawinie – Appui au projet « EVEREST » favorisant la persévérance scolaire - Décision* et la modification du point suivant : 12.10 *Table des préfets de Lanaudière – Entente avec le CREVALE - Décision*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 ET DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DES 27 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2020

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

6. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

- 7.1 Commission consultative d'aménagement (4 novembre 2020) –
Dépôt du compte rendu
- 7.2 Comité multiressources (16 novembre 2020) – Dépôt du compte
rendu
- 7.3 Comité de développement local et régional (6 octobre 2020) –
Dépôt du compte rendu
- 7.4 Comité évaluation (22 octobre 2020) – Dépôt du compte rendu
- 7.5 Comité sécurité publique (28 octobre 2020) – Dépôt du compte
rendu
- 7.6 Comité de transport (11 novembre 2020) – Dépôt du compte
rendu

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Priorités 2021 du Conseil de la MRC – Adoption
- 8.2 Transfert des surplus non utilisés en 2020 provenant du budget
2019 – Décision
- 8.3 Révision des compensations pour véhicules et équipements des
inspecteurs - Décision
- 8.4 Prévisions budgétaires 2021 – Adoption
- 8.5 Fonds de roulement – Dépôt
- ~~8.6 Surplus accumulés – Dépôt~~
- 8.7 Quotes-parts 2021 des municipalités de la MRC de Matawinie –
Adoption
- 8.8 Taux d'intérêts 2021 pour les comptes en souffrance – Adoption
- 8.9 Calendriers 2021 – Adoption
 - 8.9.1 Séances ordinaires du Conseil de la MRC
 - 8.9.2 Séances ordinaires du Comité administratif
- 8.10 Services de ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2020 –
Décision
- ~~8.11 Soumissions travaux préfecture – Octroi du contrat – Décision~~
- 8.12 Programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) - Octroi
de contrat – Décision
- 8.13 Paiement de temps cumulé et de vacances – Employé matricule
no 10 – Décision
- 8.14 Paiement heures cumulées – Employé matricule no 23 - Décision
- 8.15 Évolution budgétaire au 30 septembre 2020 – Dépôt
- 8.16 Direction générale - Décision

9. AUDIENCE - Aucune

10. AMÉNAGEMENT

10.1 Dossiers aménagement

- 10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

- 10.1.2 Règlement 213-2020 modifiant le SADR afin d'ajouter des grandes affectations Industrielle et Rurale à Saint-Donat – Document sur la nature de la modification – Adoption
- 10.1.3 Règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte – Avis de motion
- 10.1.4 Projet de règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte – Adoption
- 10.1.5 Projet de règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte – Document sur la nature des modifications - Adoption
- 10.2 Autres dossiers d'aménagement**
 - 10.2.1 Règlement modifiant le cadre relatif aux plaines inondables de la MRC de Matawinie - Décision
 - 10.2.2 Forêt – Avis de conformité du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) – Autorisation
 - 10.2.3 Forêt – Demande de fermeture de chemin – Appui
 - 10.2.4 Forêt – Entretien des chemins à double vocation – Décision
- 10.3 Terres publiques**
 - 10.3.1 Demande de location - Terre du domaine de l'État à Saint-Donat-900226-00-100 - Décision
 - 10.3.2 Demande d'achat ou de location - Terre du domaine de l'État à Saint-Donat-900227-00-100 - Décision
 - 10.3.3 TPI – Plan d'aménagement intégré post-consultation – Adoption
- 10.4 Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)**
 - 10.4.1 PADF – Reconduction – Recommandation
 - 10.4.2 TGIRT – Lettre concertation forestière - Autorisation
- 10.5 Environnement**
 - 10.5.1 Aucun point
- 10.6 Parcs régionaux**
 - 10.6.1 Rapport annuel 2019 – Parcs régionaux - Adoption
 - 10.6.2 Projet de règlement 188-2017-3 – Modification de la grille tarifaire 2021 – Avis de motion et projet de règlement
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 11.1 Aucun point
- 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 12.1 FRR volet 2 – Répartition des fonds – Décision
 - 12.2 FRR volet 2 – Politiques de gestion des fonds – Décision
 - 12.3 Achat local 100 % Matawinie 2^e vague – Décision
 - 12.4 Fonds de mise en valeur des parcs régionaux – Achat du bateau de croisière par la SDPRM – Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

- 12.5 FDOTL – Décision
- 12.6 Subvention PAC – Décision
- 12.7 Plan d'action et demande d'attribution du FRR volet 3 – Décision
- 12.8 Entente en développement culturel – Plan d'action 3 ans – Décision
- 12.9 Comité de sélection AUPME – Volet AREAM – Décision
- 12.10 Table des préfets de Lanaudière – Entente avec le CREVALE - Décision

- 13. TRANSPORT
 - 13.1 Demande de subvention au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Décision
 - 13.2 Demande de bonification du circuit 32 à Saint-Félix-de-Valois – Décision
 - 13.3 Application mobile Parcours – Décision
 - 13.4 Remplacement de la résolution CM-178-2020 – Proposition d'investissement de la SOFIL 2019-2024 – Décision
 - 13.5 Retour des quotes-parts des circuits régionaux de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – Décision
 - 13.6 Demande au MTQ – Transfert des subventions au CRTL pour les immobilisations – Décision
 - 13.7 Interconnexion du temps des fêtes du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021 – Décision
 - 13.8 Offrir la gratuité dans les services de transport les 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021 – Décision
 - 13.9 Paiement du temps supplémentaire des employés nos 33 et 61 – Décision

- 14. ÉVALUATION
 - 14.1 Aucun point

- 15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

- 16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT

- 17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

- 18. VARIA
 - 18.1 *Embauche – Poste à la direction du Service des finances – Décision*
 - 18.2 *Carrefour jeunesse-emploi Matawinie – Appui au projet « EVEREST » favorisant la persévérance scolaire - Décision*

- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

- 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

CM-259-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 27 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2020

CM-260-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de prendre acte du dépôt des procès-verbaux, tel que rédigés.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois d'octobre 2020, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le rapport du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Commission consultative d'aménagement (4 novembre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre de la Commission consultative d'aménagement du 4 novembre 2020.

7.2. Comité multiresources (16 novembre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité multiresources du 16 novembre 2020.

7.3. Comité de développement local et régional (6 octobre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local et régional du 6 octobre 2020.

7.4. Comité évaluation (22 octobre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu du Comité évaluation du 22 octobre 2020.

7.5. Comité sécurité publique (28 octobre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu du Comité sécurité publique du 28 octobre 2020.

7.6. Comité de transport (11 novembre 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu du Comité de transport du 11 novembre 2020.

8. ADMINISTRATION

8.1. Priorités 2021 du Conseil de la MRC - Adoption

Dépôt pour adoption de la liste des priorités 2021 découlant du budget 2021 de la MRC.



No de résolution
ou annotation

CM-261-2020

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'adopter les priorités 2021 mentionnées dans la liste déposée.

PRIORITÉS 2021	RÉALISÉE %	SERVICES
GESTION DU TERRITOIRE		
Obtention de l'attestation du ministre pour le Schéma révisé de couverture de risques incendie		Cour municipale
Production et Dépôt du Rapport annuel 2020 dans les délais requis soit au plus tard le 31 mars 2021		Cour municipale
Élaboration du plan régional des milieux hydriques et humides (PRMHH)		Aménagement
Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)		Aménagement
Concordance des règlements d'urbanisme municipaux au Schéma d'aménagement et de développement révisé		Aménagement
Mise en œuvre du plan d'aménagement intégré (PAI) du territoire public intramunicipal (TPI)		Aménagement
Adoption des règlements d'urbanisme pour le territoire non organisé (TNO)		Aménagement
Intégration des mandats de rénovation cadastrale en lien avec les dépôts du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		Évaluation
Mise en œuvre des actions pour les axes stratégiques 1, 2 et 3 selon les possibilités budgétaires		SDLR
Élaboration des actions pour l'axe stratégique "Définir le positionnement touristique de la Matawinie"		SDLR
Production du plan MADA pour la MRC et coordination des plans MADA des municipalités		SDLR
Réalisation avec le CLDS des actions identifiées dans le plan de développement communautaire		SDLR
SERVICE À LA CLIENTÈLE		
Poursuite de la modernisation et de l'automatisation des outils de la cour		Cour municipale
Développement et implantation de l'application mobile - Parcours		Transport
Analyser la bonification des services de transport		Transport
Analyser et élaborer la nouvelle grille tarifaire pour 2022		Transport
AMÉLIORATION CONTINUE DES PROCESSUS D'AFFAIRES		
Poursuite de l'amélioration des processus		Cour municipale
Poursuite de l'implantation de processus d'affaires (admissibilité de la clientèle)		Transport
Analyser et recommander la répartition des dépenses (quote-part) de l'ensemble des services		Transport
Consolidation des améliorations faites en 2020 soit : SFM et système de paie		Finances
Poursuivre l'initiative d'être sans papier		Finances



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020**

Développer un modèle pour avoir complémentarité dans les tâches		Finances
Intégration d'une nouvelle direction		Évaluation
Produire et actualiser la politique des cadres ainsi que les assurances collectives		Ressources humaines
Modifier la politique de reconnaissance		Ressources humaines
Mise en place d'une gestion de l'accroissement des opérations à la direction de l'évaluation		Évaluation

8.2. Transfert des surplus non utilisés en 2020 provenant du budget 2019 - Décision

CM-262-2020

Considérant que les surplus affectés ne seront pas tous utilisés dans le budget de fonctionnement 2020;

Considérant que les surplus annuels sont erronés puisqu'ils tiennent compte de ces sommes;

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'autoriser le virement des sommes suivantes dans leurs services respectifs :

- Évaluation : 40 000 \$
- Coûts communs : 20 000 \$
- Cour municipale : 1 606 \$

Et de procéder à d'autres virements de surplus si les résultats du service sont positifs sans l'utilisation des surplus affectés.

8.3. Révision des compensations pour véhicules et équipements des inspecteurs - Décision

CM-263-2020

Considérant que dans l'exercice de leur fonction (voirie, évaluation, mesures d'urgence, etc.), les inspecteurs du TNO, doivent posséder un véhicule 4 roues motrices et fournir certains équipements (bateau, quad, etc.);

Considérant que la dernière révision de la compensation financière date de 2012, une mise à jour doit être faite;

Considérant qu'une modification de la convention collective doit être réalisée afin de permettre la mise à jour des compensations accordées aux inspecteurs du TNO;

Considérant que le Comité administratif recommande l'adoption de cette révision par la résolution CA-080-2020;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC:

- demande à ce qu'une entente soit prise afin de modifier la convention collective pour y inclure une compensation véhiculaire de 310 \$ par semaine par inspecteur en bâtiment et en environnement du TNO pour 30 semaines, laquelle sera indexée annuellement selon l'IPC;
- demande à ce qu'une entente soit prise afin de modifier la convention collective pour y inclure les compensations pour les équipements fournis par les inspecteurs en bâtiment et en environnement du TNO selon le tableau suivant, lesquelles seront indexées selon l'IPC :

Équipement	Proposition de compensation
Quad	125 \$/jour et taux 0,525/km remorque en sus*
Motoneige	125 \$/jour et taux 0,525/km remorque en sus*



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020**

Bateau Moteur	5 \$/jour/hp et taux 0,525/km remorque en sus* Exemple : 30hp = 150 \$/jour
Remorque à bateau, VTT ou standard	45 \$/jour et taux 0,1/km
Vélo tout terrain	35 \$/jour
Canot	35 \$/jour
Scie mécanique	50 \$/jour incluant essence, huile et EPI
Outils manuels électriques (meuleuse, perceuse, etc.)	15 \$/jour, peu importe l'outil

8.4. Prévisions budgétaires 2021 - Adoption

CM-264-2020

Il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la MRC de Matawinie ainsi que le budget 2021 des baux de villégiature tels que présentés.

Les prévisions budgétaires 2021 de la MRC de Matawinie ainsi que le budget 2021 des baux de villégiature sont présentés aux annexes A et B du présent procès-verbal.

8.5. Fonds de roulement - Dépôt

CM-265-2020

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement:

- d'augmenter le fonds de roulement de 50 000 \$ pris à même les surplus 2020;
- d'autoriser les achats d'immobilisation décrits dans la liste présentée;
- d'imputer au fonds de roulement les dépenses d'immobilisation;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à effectuer les dépenses autorisées.

Fonds de roulement

Solde non engagé au 31-12-2019 selon états financiers		<u>126 800 \$</u>
Engagement 2020		
	<i># d'année</i>	
Remplacement de 14 ordinateurs	5	(29 354) \$
Architecture informatique	3	(73 135) \$
Logiciel PG	5	(62 000) \$
Constats express	5	(7 659) \$
Data center licences	5	(6 126) \$
Remboursement fonds de roulement selon budget 2020		31 834 \$
Ajout au fonds de roulement		50 000 \$
Sous-total solde non engagé	sous-total	<u>30 360 \$</u>
Financement pour budget 2021		
Remplacements de 2 ordinateurs	5	(5 590) \$
2 tablettes inspecteurs	5	<u>(12 189) \$</u>
		(17 779) \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Solde engagé au 31 décembre 2020	219 640 \$
Solde non engagé au 31 décembre 2020	30 360 \$
	<u>250 000 \$</u>

8.6. Surplus accumulés – Dépôt

Point retiré.

8.7. Quotes-parts 2021 des municipalités de la MRC de Matawinie - Adoption

CM-266-2020

Considérant que le Comité administratif a analysé les prévisions budgétaires 2021 et recommande au Conseil de la MRC de les adopter par ses résolutions CA-076-2020 et CA-085-2020;

Considérant que les prévisions sont financées en partie par les quotes-parts;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Serge Perrault et résolu majoritairement d'adopter les quotes-parts 2021 des municipalités de la MRC de Matawinie.

Les quotes-parts sont présentées en annexe C du présent procès-verbal.

M. Bruno Guilbault est contre cette proposition.

8.8. Taux d'intérêts 2021 pour les comptes en souffrance - Adoption

CM-267-2020

Considérant la situation actuelle;

Considérant la conjoncture économique;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de maintenir le taux d'intérêts sur les comptes en souffrance à 15% pour l'exercice financier 2021.

8.9. Calendriers 2021 – Adoption

8.9.1 Séances ordinaires du Conseil de la MRC

CM-268-2020

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2021 :

Date	Endroit	Heure
20 janvier 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
10 février 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
10 mars 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
14 avril 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
12 mai 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
16 juin 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
14 juillet 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

8 septembre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
13 octobre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
24 novembre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00

8.9.2 Séances ordinaires du Comité administratif

CM-269-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif pour l'année 2021 :

Date	Endroit	Heure
12 janvier 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
2 février 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
2 mars 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
6 avril 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
4 mai 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
1er juin 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
6 juillet 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
2 septembre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
5 octobre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
9 novembre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00
2 décembre 2021	Préfecture de la MRC de Matawinie	9h00

8.10. Services de ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2020 - Décision

CM-270-2020

Considérant les dépenses exceptionnelles reliées à la COVID-19 et à la gestion d'un dossier RH majeur;

Considérant que la MRC de Matawinie ne recevra pas de remboursement pour les dépenses engendrées par la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser le montant supplémentaire de 25 000\$ pour des services professionnels en ressources humaines et d'affecter ce montant au compte grand livre 02-130-00-415 – Service professionnel.

~~8.11. Soumissions travaux préfecture – Octroi du contrat – Décision~~

Point retiré

8.12. Programme de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Octroi de contrat - Décision

CM-271-2020

Considérant la fin du contrat d'inspection pour les programmes de la Société d'Habitation du Québec depuis le 15 septembre 2020;

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé en octobre 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Considérant la réception d'un seul soumissionnaire conforme;

Considérant les négociations ayant menées à une diminution du prix à 80% pour le programme RénoRégion (PRR) et à 90% pour le programme d'adaptation de domicile (PAD);

Considérant que cette augmentation s'explique par le fait que le prix n'a jamais été majoré au fil des ans puisque la MRC a bénéficié des services du même inspecteur depuis plus de 10 ans;

Considérant que la MRC a besoin d'un tel contrat afin de permettre aux citoyens de la MRC d'obtenir des subventions pour l'amélioration de leur domicile et que plusieurs dossiers sont actuellement en attente, notamment pour l'adaptation domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'octroyer à la Firme Expert Bâtiment Architecture Inc. le contrat d'inspection pour les différents programmes SHQ de la MRC de Matawinie à raison de 80% de la contribution à la gestion des programmes pour le programme PRR, 90% de la CGP pour le programme PAD et 85% de la CGP pour le programme PEA, et ce, à compter du 25 novembre 2020 jusqu'au 31 mars 2022, la situation devant être réévaluée par la suite.

8.13. Paiement de temps cumulé et de vacances – Employé matricule no 10 - Décision

CM-272-2020

Considérant qu'il s'agit d'heures cumulées en lien direct avec le maintien du service à la clientèle et l'implantation du nouveau système de comptabilité SFM;

Considérant que les fonds sont disponibles au niveau des comptes de la masse salariale du Service des finances;

Considérant l'article 18.02 de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 14,75 heures cumulées et de 25 heures de vacances non prises par l'employé matricule no 10 en lien avec le maintien du Service des finances.

8.14. Paiement de journées maladie et de vacances – Employé matricule no 23 - Décision

CM-273-2020

Considérant les besoins actuels en services d'entretien ménager supplémentaires dans le cadre de la COVID-19;

Considérant l'article 18.02 de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser le paiement des heures cumulées à l'employé matricule 23.

8.15. Évolution budgétaire au 30 septembre 2020 - Présentation

Dépôt du document faisant état de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2020 et de la projection des dépenses au 31 décembre 2020.

8.16. Direction générale - Décision

CM-274-2020

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties afin de régler de façon définitive la fin d'emploi de l'employée n° 13;

Considérant les représentations verbales du préfet;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

- d'entériner l'entente de principe intervenue;
- d'autoriser le préfet à signer les documents afférents au règlement;
- d'autoriser le service de paie à émettre les chèques en conséquence;
- d'autoriser la provenance des fonds pour le premier versement qui seront pris au compte grand livre 55-131-07-000 Frais courus de fin d'année 2019.

9. AUDIENCE - AUCUNE

10. AMÉNAGEMENT

10.1. Dossiers aménagement

10.1.1 Avis de conformité règlements municipaux

CM-275-2020

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les règlements suivants :

- Le règlement 20-1075 de la Municipalité de Saint-Donat, modifiant certaines dispositions du règlement 15-924 visant la modification de la grille d'usages et de normes de la zone UR-H13;
- Le règlement 634-2020 de la Municipalité de Sainte-Béatrix, modifiant le règlement 621-2019 concernant l'usage d'évènement extérieur sonore;
- Le règlement 660-2020 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints modifiant le règlement de régie interne 319-1192 sur les serres domestiques et le règlement de zonage 320-1992 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone CM-4;
- Le règlement 661-2020 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints modifiant le règlement de zonage 320-1992 afin de modifier la superficie autorisée des logements au sous-sol d'une habitation.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

10.1.2 Règlement 213-2020 modifiant le SADR afin d'ajouter des grandes affectations Industrielle et Rurale à Saint-Donat – Document sur la nature de la modification - Adoption

CM-276-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme d'une municipalité située sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 213-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'ajouter des grandes affectations Industrielle et Rurale à Saint-Donat.

10.1.3 Règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte – Avis de motion

CM-277-2020

M. Martin Héroux donne avis de motion, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, afin de modifier le cadre relatif aux travaux situés dans un secteur de pente forte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

10.1.4 Projet de règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte - Adoption

CM-278-2020

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant qu'il est également approprié de clarifier et de simplifier les dispositions relatives aux secteurs de pente forte;

Considérant que la Municipalité de Saint-Donat a demandé à la MRC, par la résolution numéro 20-0914-408, de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'alléger et de donner davantage de latitude aux municipalités locales dans le cadre réglementaire relatif à l'implantation sur les terrains à fortes pentes;

Considérant que la Commission d'aménagement, lors de la rencontre du 4 novembre 2020, a recommandé au Conseil de la MRC de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de clarifier et de simplifier les dispositions relatives aux secteurs de pente forte;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement :

- que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le projet de règlement 215-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;
- qu'un avis sur le projet de règlement 215-2020 soit demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

10.1.5 Projet de règlement 215-2020 modifiant le SADR relativement aux secteurs de pente forte – Document sur la nature des modifications - Adoption

CM-279-2020

Il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le « Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 215-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie relativement aux secteurs de pente forte ».

10.2. Autres dossiers d'aménagement

10.2.1 Projet de détermination des plaines inondables – Suivi de la consultation municipale et suite du projet - Décision

CM-280-2020

Considérant que le Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007, relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, est entré en vigueur le 12 mars 2008;

Considérant que les dispositions relatives aux plaines inondables sont également intégrées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie entré en vigueur le 16 janvier 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Considérant que l'application des dispositions en vigueur en matière de plaines inondables pose de nombreuses problématiques d'application, dues notamment à l'imprécision de la cartographique des zones inondables et du texte réglementaire;

Considérant que le Service d'aménagement de la MRC a entrepris, en juin 2016, un projet de révision réglementaire de la cartographie des zones inondables, avec l'aide du Département des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Considérant les limites méthodologiques dudit projet, notamment en lien avec la précision des sources utilisées et la prise en compte de barrages;

Considérant les nouvelles lignes directrices pour la cartographie des zones inondables et des risques associés aux inondations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de décembre 2018;

Considérant qu'au courant de l'été 2019, le gouvernement du Québec a pris un décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS) dans lequel il impose notamment un moratoire sur les cotes de crues de récurrence vicennale en vigueur, de même que sur la construction de nouveaux bâtiments et sur la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation dans ces secteurs;

Considérant que le gouvernement a annoncé, en mars 2020, son Plan de protection du territoire face aux inondations qui prévoit notamment un nouveau cadre normatif national en 2021 et, ultérieurement, une nouvelle cartographie des zones inondables;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été consulté à plusieurs reprises sur le projet de révision réglementaire de la MRC et que des commentaires d'ordre méthodologique ont été émis en juin 2019 et en mai 2020;

Considérant que les municipalités ont été consultées sur le projet de révision réglementaire de la MRC au courant du mois d'octobre 2020 et que plusieurs préoccupations ont été soulevées;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement :

- que le Conseil de la MRC de Matawinie suspende, pour une durée indéterminée, le projet de révision de la cartographie des zones inondables initiée par le Service d'aménagement de la MRC;
- que le Service d'aménagement de la MRC propose des alternatives permettant de répondre à certaines problématiques d'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007;
- que la présente résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

10.2.2 Forêt – Avis de conformité du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) - Autorisation

CM-281-2020

Considérant les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie en matière de protection de l'environnement, de mise en valeur du territoire, de cohabitation des usages et d'exploitation optimale des ressources forestières;

Considérant que le nouveau Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière dresse un portrait exhaustif des enjeux en forêt privée et qu'il édicte une vision et des objectifs cohérents avec ceux du SADR de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 152 et 153 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (version de septembre 2020), lequel respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

10.2.3 Forêt – Demande de fermeture de chemin - Appui

CM-282-2020

Considérant la demande d'appui pour la fermeture d'un chemin sur les terres du domaine de l'État situé dans la pourvoirie Pavillon Basilières à Saint-Zénon;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a résolu, dans le cas d'une fermeture de chemin n'étant pas en lien avec la planification forestière, de demander que la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière (TGIRT 062) concernée émette un avis avant toute décision (résolution CM-358-2016);

Considérant que la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) a donné un appui favorable à cette demande de fermeture;

Considérant que la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière (TGIRT 062) a donné un appui favorable à cette demande de fermeture de chemin par le biais d'une résolution électronique le 24 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie la demande de fermeture de chemin déposée auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sous réserve que l'installation soit jugée sécuritaire pour les usagers et visible en toutes circonstances.

10.2.4 Forêt – Entretien des chemins à double vocation - Décision

CM-283-2020

Considérant que la bonification du volet Entretien des chemins à double vocation (ECDV) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports (MTQ) du Québec rend désormais admissible au versement d'une aide financière les routes municipales sur lesquelles circulent au moins 250 camions chargés de ressources forestières par an;

Considérant que, dans le contexte forestier du sud de la Matawinie, de nombreuses routes municipales seront désormais admissibles au versement d'une aide financière;

Considérant que l'identification des routes municipales admissibles au versement d'une aide financière nécessite une analyse technique de données géomatiques et forestières fournies par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant la procédure d'échange, d'analyse et de validation proposée par le Service d'aménagement et le MFFP;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que la MRC de Matawinie procède annuellement à l'analyse technique des données permettant d'identifier les routes municipales admissibles au versement d'une aide financière au volet ECDV du PAVL du MTQ et les transmettent aux municipalités concernées.

10.3. Terres publiques

10.3.1 Demande de location – Terre du domaine de l'État à Saint-Donat-900226-00-100 - Décision

CM-284-2020

Considérant la situation d'enclave de l'île Rupert;

Considérant que le terrain demandé pour l'aménagement d'une aire de stationnement, d'un sentier et d'un quai sur une partie du bloc L permettra aux demandeurs de régler le problème d'accessibilité sans pour autant compromettre les usages actuels;

Considérant la recommandation favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 16 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC émette un avis favorable à la demande de location d'une terre d'une superficie d'environ 660 mètres carrés pour les besoins reliés à l'aménagement d'une aire de stationnement, la location d'une parcelle d'environ 100 mètres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

carrés pour l'aménagement d'un quai et l'autorisation pour l'aménagement d'un sentier pédestre d'une longueur d'environ 12 mètres, conditionnellement à son acceptation par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

10.3.2 Demande d'achat ou de location – Terre du domaine de l'État à Saint-Donat-900227-00-100 - Décision

CM-285-2020

Considérant que la vocation identifiée au plan d'aménagement intégré (PAI) du territoire public intramunicipal pour le lot 5 635 610 est de type utilité publique et que la vente ou la location de la totalité de ce lot n'est pas possible;

Considérant que la propriété et l'installation sanitaire des demandeurs ne sont pas problématiques;

Considérant la recommandation non favorable du Comité multiressources (TPI) lors de la rencontre du 16 novembre 2020.

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu majoritairement que le Conseil de la MRC émette un avis non favorable à la demande pour la location d'une terre ou l'achat du lot 5 635 610.

M. Joé Deslauriers est contre cette proposition.

10.3.3 TPI – Plan d'aménagement intégré post-consultation - Adoption

CM-286-2020

Considérant que la convention de gestion territoriale (CGT) signée entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de Matawinie confie à cette dernière la responsabilité de réaliser un plan d'aménagement intégré (PAI) pour le territoire public intramunicipal (TPI);

Considérant la résolution CM-239-2018 du Conseil de la MRC de juin 2018 mandatant le Service d'aménagement à reprendre la révision du PAI selon les priorités de développement que sont l'acériculture, la villégiature et le récréotourisme;

Considérant la résolution CM-233-2019 du Conseil de la MRC de juillet 2019 adoptant la version préliminaire du PAI du TPI afin de le soumettre au MERN ainsi qu'au MFFP;

Considérant la résolution CM-208-2020 du Conseil de la MRC de septembre 2020 adoptant la deuxième version préliminaire du PAI du TPI afin de le soumettre au MERN ainsi qu'au MFFP pour approbation avant la tenue d'une consultation publique;

Considérant la tenue d'une consultation publique virtuelle visant le PAI du TPI entre le 5 et le 30 octobre 2020 ;

Considérant la recommandation du Comité multiressources, lors de la rencontre du 16 novembre 2020, d'adopter le PAI post-consultation aux fins d'approbation par le MERN et le MFFP ;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d'adopter le plan d'aménagement intégré (PAI) post-consultation du territoire public intramunicipal (TPI) et de le soumettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour approbation avant sa mise en oeuvre.

10.4. Gestion intégrée des ressources et du territoire (PADF)

10.4.1 PADF – Reconduction - Recommandation

CM-287-2020

Considérant que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), dont l'administration régionale a été confiée à la MRC de Matawinie, vient à échéance le 31 mars 2021;

Considérant qu'à ce jour, les MRC n'ont reçu aucune confirmation officielle du ministère des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant la reconduction ou le remplacement de ce programme;

Considérant que ce programme permet, notamment :

- d'appuyer le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);
- de favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation de différents enjeux régionaux et locaux dans le but de favoriser une meilleure concertation des intervenants des Tables GIRT;
- de financer la réalisation d'interventions ciblées en matière d'aménagement forestier, de voirie en chemin multiusage ou d'initiatives régionales, tant en territoire privé, que public;

Considérant que Lanaudière a reçu 1 148 250 \$ sur trois ans provenant du PADF, engendrant des retombées majeures dans la région où la forêt publique et privée occupe plus de 70 % de son territoire administratif;

Considérant que le PADF a permis des investissements importants et la création d'emplois, contribuant ainsi à la consolidation des milieux de vie de notre région;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie demande :

- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs la reconduction du PADF, au montant minimal de 382 750 \$ par année pour la région de Lanaudière, sur une durée de cinq ans;
- à la Fédération québécoise des municipalités de faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer de cette reconduction.

10.4.2 TGIRT – Lettre concertation forestière - Autorisation

CM-288-2020

Considérant que la MRC siège à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) 062 à titre de représentante des municipalités, du territoire non organisé et des parcs régionaux ;

Considérant la difficulté de faire entendre dans les médias et dans le discours public, le travail de cohabitation entre les différents utilisateurs du territoire forestier du domaine de l'État ;

Considérant la demande des membres de la Table GIRT 062 de faire connaître la réalité de l'aménagement forestier dans Lanaudière et les efforts d'harmonisation qui y sont adjoints dans l'optique d'une cohabitation respectueuse des différents usages ;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie ajoute à la lettre destinée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et aux médias régionaux sa signature à celle des membres de la Table GIRT 062.

10.5. Environnement

10.5.1 Aucun point

10.6. Parcs régionaux

10.6.1 Rapport annuel 2019 - Adoption

CM-289-2020

Considérant qu'en vertu des ententes générales pour l'exploitation de chacun des parcs régionaux (Forêt Ouareau, Lac Taureau, Sept-Chutes et Chute à Bull), la MRC doit faire rapport annuellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au comité de suivi des activités des parcs régionaux et de l'utilisation des sommes perçues dans le cadre de l'exploitation de ces parcs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Considérant que le gestionnaire des parcs régionaux, la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie, a adopté le rapport annuel 2019 lors de son assemblée générale annuelle, par sa résolution numéro PRAGA-04-2020 et en recommande l'adoption par le Conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel 2019 de la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie, comme présenté.

10.6.2 **Projet de règlement 188-2017-3 – Modification de la grille tarifaire 2021 – Avis de motion et projet de règlement**

CM-290-2020

M. Martin Héroux donne avis de motion et dépose le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 188-2017-3 modifiant le règlement 188-2017-2 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie.

Ce règlement a pour but de mettre à jour la grille tarifaire des activités dans les parcs régionaux de la Matawinie pour l'année 2021.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. **Aucun point**

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. **FRR volet 2 – Répartition des fonds - Décision**

CM-291-2020

Considérant les directives du MAMH mentionnées dans l'entente de gestion du Fonds Régions et Ruralité volet 2 que la MRC a signée le 31 mars 2020;

Considérant que la somme allouée à la MRC pour l'année financière 2019-2020 est 1 831 229 \$ et que celle pour l'année 2020-2021 n'est pas encore connue;

Considérant la répartition souhaitée par les maires de l'enveloppe 2019-2020 et 2020-2021 du FRR volet 2;

Considérant que le conseil de la MRC statuera en janvier 2021 sur son éventuel engagement dans le FRR volet 4;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu majoritairement :

- de procéder à la répartition suivante :

	2019-2020		2020-2021
Actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie	1 030 000 \$	56.1 %	56.1 %
Ententes sectorielles	120 000 \$	6.7 %	6.7 %
Participation au FDOTL	25 000 \$	1,4 %	25 000 \$
Budget de fonctionnement	415 000 \$	22,6 %	22,6 %
<i>SDLR</i>	<i>315 000 \$</i>	<i>17,2 %</i>	<i>17,2 %</i>
<i>Aménagement</i>	<i>100 000 \$</i>	<i>5,4 %</i>	<i>5,4 %</i>
Soutien aux entreprises	60 000 \$	3.3 %	3.3 %
Participation MRC au financement FRR volet 4*	37 200 \$	2.1%	37 200 \$
Plan d'action du développement socioéconomique de la Matawinie	Solde = 144 029 \$	7.8 %	solde
TOTAL	1 831 229 \$	100 %	100 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

- de réserver sur les 1 030 000 \$, 30 000 \$ pour les projets soutenant l'amélioration des milieux de vie issus du TNO-Manawan et de distribuer équitablement le solde entre les 15 municipalités pour des projets de même nature;
- de déléguer au Comité de développement local et régional (CDLR), la gestion du FRR Volet 2, sous-volet « Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie » dans le respect de la politique d'attribution des fonds du même nom. Le CDLR fera une reddition de comptes mensuelle au Conseil de la MRC;

Advenant que le Conseil de la MRC ne s'engage pas dans une entente pour le FRR volet 4 en janvier 2021, la somme réservée de 37 200 \$(*) sera réattribuée au plan d'action du développement socioéconomique de la Matawinie.

M. François Quenneville est contre cette résolution.

12.2. FRR volet 2 – Politiques de gestion des fonds - Décision

CM-292-2020

Considérant l'échéancier de versement des sommes dédiées et la nécessité de communiquer au MAMH les politiques d'attribution de ces fonds décidées par la MRC;

Considérant les directives du MAMH consignées dans l'entente de gestion du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 que la MRC a signé le 31 mars 2020;

Considérant la répartition souhaitée par les maires de l'enveloppe 2019-2020 du FRR, volet 2 soit 1 831 229 \$ adoptée par voie de résolution;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement :

- de valider les 3 politiques de gestion des aides financières issues du Fonds Régions et Ruralité, volet 2, en soutien:
 - aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie;
 - aux entreprises y compris d'économie sociale;
 - au développement socio-économique de la Matawinie;
- d'autoriser Valérie Pichot à les transmettre au MAMH et à les publiciser sur le site Internet de la MRC.

12.3. Achat local 2^e vague - Décision

CM-293-2020

Considérant les difficultés économiques des entreprises de la Matawinie;

Considérant que le programme Achat local 100 % Matawinie est un levier de développement du chiffre d'affaires des entreprises inscrites audit programme;

Considérant le succès remporté par la 1^{ère} édition de 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement de dédier 70 000 \$ du budget de fonctionnement 2020 du Service de développement local et régional non dépensés à ce jour pour une 2^{ème} édition du programme "Achat local 100 % Matawinie".

12.4. Fonds de mise en valeur des parcs – Achat du bateau de croisière par la SDPRM - Décision

CM-294-2020

Considérant que le projet vient bonifier l'offre touristique de la Matawinie et a des retombées économiques prometteuses;

Considérant que le projet présenté répond aux critères d'évaluation définis par la Politique d'admissibilité du fonds de mise en valeur des parcs régionaux de la MRC de Matawinie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Considérant que le Service de l'aménagement a validé la conformité du projet avec la réglementation;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 100 000 \$ du fonds de mise en valeur des parcs régionaux réservée à l'achat d'un bateau de croisière sous réserve que la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie reçoive les autres sources de financement présentées dans leur demande.

12.5. FDOTL - Décision

CM-295-2020

Considérant l'importance du poids du secteur touristique pour la MRC de Matawinie;

Considérant le besoin de développer de nouveaux produits et services adaptés au contexte de pandémie;

Considérant qu'il y aura un « après-crise » et que nous devons être compétitifs face aux autres régions du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'octroyer une somme de 25 000 \$ par année, pour 2 ans, pour bonifier l'enveloppe du ministère du Tourisme dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 (EPRT), prise à même le Fonds régions et ruralité, volet 2.

L'aide financière sera versée en un seul (1) versement de la somme totale à la signature de l'entente par les représentants autorisés de la MRC de Matawinie et de Tourisme Lanaudière.

12.6. Subvention Programme d'appui aux collectivités (PAC) - Décision

CM-296-2020

Considérant que le nouveau programme du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration serait une avenue possible pour la MRC d'aider les entreprises à résoudre le problème de main-d'oeuvre, comme elles le lui demandent ;

Considérant que l'échéancier du programme d'appui aux collectivités (PAC) permettrait de respecter les conclusions de la Table d'immigration, à savoir, préparer le terrain du dossier de l'attraction de la main-d'oeuvre immigrante sans mener d'actions visibles à grande échelle auprès du public;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser Marie-Christine Fournier du Service de développement local et régional à rédiger la demande de subvention au programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et à prendre les contacts nécessaires à sa juste composition.

12.7. Plan d'action et demande d'attribution du FRR volet 3 - Décision

CM-297-2020

Considérant le plan d'action en développement socioéconomique de la Matawinie et la place laissée aux filières de développement;

Considérant le possible financement de certaines actions soutenant ces filières avec le Fonds Régions et Ruralité, volet 3;

Considérant qu'un avis d'intérêt a déjà été mentionné et a donné lieu à un 1er versement de 50 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'autoriser Valérie Pichot du Service de développement local et régional à déposer un projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, volet 3 "Signature et innovation" en s'appuyant sur le plan d'action du développement socioéconomique de la Matawinie et les filières de développement proposées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

12.8. Entente en développement culturel – Plan d'action 3 ans - Décision

CM-298-2020

Considérant la résolution CM-151-2020 adoptée par le Conseil de la MRC en juin 2020;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a accepté notre demande de subvention pour le projet intitulé « La villégiature en Matawinie »;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications souhaite bonifier son offre à la MRC en lui accordant 85 000 \$ plutôt que 75 000 \$, la part de la MRC demeurant identique;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement d'accepter la bonification de l'offre du ministère de la Culture et des Communications qui passe de 75 000\$ à 85 000 \$ pour un total de 160 000 \$ pour la réalisation d'un projet structurant en tourisme culturel sous le thème de la villégiature sur son territoire sur 3 ans, et de désigner M. Pierre Winner comme délégué à titre de signataire de tout document relatif à cette entente.

12.9. Comité de sélection PAUPME – Volet AERAM - Décision

CM-299-2020

Considérant que l'aide d'urgence aux PME a été bonifiée par l'ajout d'un volet dit "Aide aux Entreprises en Régions en Alerte Maximale" (AERAM) cet automne;

Considérant que le volet AERAM peut se transformer en pardon de prêt;

Considérant que le volet AERAM devrait prendre fin le 31 décembre 2020;

Considérant que la prochaine rencontre du Conseil de la MRC se tiendra en janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement :

- de mandater le Comité de développement local et régional pour assurer la gestion des dossiers de prêt AUPME, volet AERAM dont:
 - la validation de la grille d'analyse des dossiers;
 - l'attribution des prêts.
- de lever la restriction d'abstention de vote de l'élu de la municipalité où se situe l'entreprise;
- de présenter une reddition de comptes au Conseil des maires.

12.10. Table des préfets de Lanaudière – Entente avec le CREVALE - Décision

CM-300-2020

Considérant l'entente signée entre la Table des préfets de Lanaudière et le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) soutenant le plan d'action de ce dernier;

Considérant que ce soutien sera financé par la Table des préfets de Lanaudière sans incidence financière pour la MRC de Matawinie;

Considérant que le préfet est le représentant officiel de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Sylvain Breton, à être signataire de l'entente avec le CREVALE pour et au nom de la MRC de Matawinie.

13. TRANSPORT

13.1. Demande de subvention au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes - Décision

CM-301-2020

Considérant la mise en place d'un Programme d'aide d'urgence en transport collectif de personnes (PAUTC) par le ministère des transports du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

Considérant les conditions et modalités du PAUTC pour déposer une demande d'aide financière;

Considérant la recommandation du Comité de transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence en transport collectif des personnes (PAUTC);
- d'adopter les plans d'optimisation, de rétablissement et de maintien de l'offre de service pour les périodes 2020 à 2022 dans le cadre de la demande d'aide financière dans le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

13.2. Demande de bonification du circuit 32 à Saint-Félix-de-Valois - Décision

CM-302-2020

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois de bonifier le circuit 32 - Saint-Michel-des-Saints / Joliette avec l'ajout d'un arrêt à l'intersection des rues Henri L-Chevrette et Michel afin de mieux desservir un plus grand nombre de citoyens;

Considérant la recommandation du Comité de transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement :

- d'autoriser la bonification du circuit 32 – Saint-Michel-des-Saints / Joliette avec l'ajout d'un arrêt à l'intersection des rues Henri- L-Chevrette et Michel à Saint-Félix-de-Valois;
- de transmettre copie de la résolution à la MRC de Joliette.

13.3. Application mobile Parcours - Décision

CM-303-2020

Considérant la résolution CM-250-2010 confirmant la participation financière de la Municipalité régionale de comté au projet prévoyant la mise en place d'une application mobile;

Considérant que ce projet permettra aux municipalités régionales de comté de se doter d'une application mobile facilitant la réservation des transports collectifs (taxibus) et du transport adapté;

Considérant la signature d'une entente de financement commun pour le développement d'applications mobiles reliées au logiciel Parcours entre les 4 municipalités régionales de comté du nord de Lanaudière et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec ;

Considérant qu'après les premiers suivis avec l'analyste du MTQ, le développement de l'application mobile Parcours s'annonce beaucoup plus complexe que prévu;

Considérant que les sommes sont disponibles au budget 2020;

Considérant la recommandation du Comité de transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement :

- d'autoriser le versement de la contribution de 7 586 \$, et que les fonds soient pris à même le budget 2020 du service du transport adapté;
- d'autoriser le préfet et la direction générale à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- de retirer le projet d'application mobile de la liste des projets de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

13.4. Remplacement de la résolution CM-178-2020 – Proposition d'investissement de la SOFIL 2019-2024 - Décision



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

No de résolution
ou annotation

CM-304-2020

Considérant que les coûts pour le développement de l'application mobile Parcours seront pris à même les fonds disponibles au budget 2020 du service du transport adapté;

Considérant la demande d'ajout d'arrêt incluant un abribus de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour le circuit 32 – Saint-Michel-des-Saints / Joliette;

Considérant la recommandation du Comité transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement :

- de remplacer la résolution CM-178-2020 – Proposition d'investissement SOFIL 2019-2024;
- d'accepter la nouvelle proposition d'investissement dans le cadre de la SOFIL pour la somme de 38 348,20 \$:

PROJET - RÉVISÉ	COÛTS TOTAL ESTIMÉ (TAXES INCLUSES)	PART SOFIL	SUBVENTION SOFIL	INVESTISSEMENT MRC	ANNÉE RÉALISATION
Installation de support à vélos sur les 2 minibus (C1-TA-TB)	3 500 \$	95 %	2 850 \$	175 \$	2021
Installation d'équipements pour la géolocalisation des véhicules (15)	10 154 \$	95 %	6 983 \$	508 \$	2021
Acquisition d'abribus – Chertsey circuit 125 et Saint-Félix-de-Valois -circuit 32	24 696 \$	95 %	23 461 \$	1 235	2020 2021
TOTAL	38 350 \$		36 432 \$	1 918 \$	

- de transmettre copie de la résolution à la MRC de Joliette.

13.5. Retour des quotes-parts des circuits régionaux de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) - Décision

CM-305-2020

Considérant le versement de 79 987,60 \$ à titre de quotes-parts payées en trop dans les circuits régionaux 31-32-34 et 125 provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Considérant la demande d'acquisition de deux (2) abribus dans la proposition d'investissement de la SOFIL 2019-2024 pour la somme de 24 696 \$;

Considérant que les fonds doivent être disponibles;

Considérant les délais de traitement de nos demandes et le retour des sommes de la SOFIL;

Considérant la recommandation du Comité de transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement :

- de retourner les quotes-parts payées en trop pour les 7/12 de l'année 2017 et pour l'année 2018 reçues de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au montant de 79 987,60 \$;
- de retenir de cette somme 24 696 \$ pour couvrir les dépenses associées à l'acquisition de deux abribus pour les circuits 32 et 125 dans le cadre de la proposition d'investissement de la SOFIL 2019-2024;
- de retourner aux municipalités l'équivalent de la somme correspondant à 95 % (23 461 \$) du versement à recevoir de la SOFIL selon leur pourcentage de quote-part des années concernées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

CM-306-2020

13.6. Demande au MTQ – Transfert des subventions au CRTL pour les immobilisations - Décision

Considérant que par le décret numéro 1025-2016 du 30 novembre 2016, le gouvernement a fixé la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, chapitre O-7.3) qui prévoient notamment la création du Réseau de transport métropolitain (Réseau);

Considérant que le Réseau de transport métropolitain a été substitué à l'Agence métropolitaine de transport et il a acquis les droits et les obligations de ladite Agence en vertu de l'article 78 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain (RLRQ, chapitre R-25.01), laquelle est entrée en vigueur le 1er juin 2017;

Considérant que les municipalités régionales de comté de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm sont des autorités organisatrices de transport en commun visées par l'article 5, paragraphe 7, lorsqu'elles agissent en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports (RLRQ, chapitre T-12);

Considérant que les municipalités régionales de comté ont demandé au Conseil régional de transport de Lanaudière de réaliser divers projets d'immobilisation (stationnement incitatif, acquisition d'abribus, boîte de perception, vente et perception);

Considérant que ces différents projets ont fait l'objet de demandes de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de subvention de la Société de financement des infrastructures locales;

Considérant que les demandes ont été présentées pour et au nom de la Municipalité régionale de comté par le Conseil régional de transport de Lanaudière;

Considérant que la loi en vertu de laquelle le Conseil régional de transport de Lanaudière a été créé, la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (RLRQ, chapitre C-60), a été abrogée par la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, chapitre O-7.3);

Considérant que le Décret 1007-2002 (28 août 2002) concernant la constitution du Conseil régional de transport de Lanaudière prévoit qu'à sa dissolution, ses actifs et ses passifs soient partagés en parts égales entre les municipalités régionales de comté membres;

Considérant que depuis juin 2017, le personnel de la Municipalité régionale de comté de Joliette assure le suivi des requêtes et des questionnements du ministère des Transports du Québec en lien avec ces demandes de subventions pour et au nom du CRTL et non le personnel du Réseau de transport métropolitain;

Considérant que suite aux recommandations du ministère, le comité exécutif du Conseil régional de transport de Lanaudière est toujours actif pour justement assurer un suivi des subventions à recevoir;

Considérant que la constitution du comité exécutif prévoit que toutes les municipalités régionales de comté participent aux décisions équitablement;

Considérant que le fait de demander que le Réseau de transport métropolitain remplace le Conseil régional de transport de Lanaudière pour la gestion et l'administration de ces demandes ne fait que rajouter une étape au processus et retarde le versement des sommes dues aux municipalités régionales de comté ;

Considérant la recommandation du Comité transport du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement :

- de demander au MTQ que le Réseau de transport métropolitain ne remplace pas le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) pour la gestion et l'administration de ces demandes de subvention;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

- de demander au MTQ de verser directement à la Municipalité régionale de comté les sommes dues au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) dans le cadre de projet d'immobilisation;
- de demander au comité exécutif du CRTL de mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires afin de s'assurer que toutes les étapes administratives soient réalisées afin que les sommes dues à chacune des MRC leur soient versées.

13.7. Interconnexion du temps des fêtes du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021 - Décision

CM-307-2020

Considérant la résolution CM-419-2013 qui autorise les déplacements d'interconnexion pour la période du temps des fêtes du 15 décembre au 15 janvier de chaque année;

Considérant le contexte actuel de la pandémie COVID-19;

Considérant la recommandation du Comité transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement d'autoriser les déplacements d'interconnexion pour la période des fêtes du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021, sous réserve des conditions de la santé publique.

13.8. Offrir la gratuité dans les services de transport les 24 et 25 décembre 2020 - Décision

CM-308-2020

Considérant la résolution CM-376-2014 qui autorise les déplacements d'interconnexion pour la période du temps des fêtes du 15 décembre au 15 janvier de chaque année;

Considérant la bonification des services de transport avec l'ajout du taxibus et du circuit 1;

Considérant la recommandation du Comité transport à sa rencontre du 11 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d'offrir la gratuité aux clientèles du transport adapté, du taxibus et du circuit 1 – Saint-Donat vers Sainte-Agathe-des-Monts les 24 et 25 décembre 2020, pourvu que les déplacements respectent le territoire de desserte régulier excluant les déplacements dans le cadre de l'interconnexion du temps des fêtes et tous autres déplacements hors-territoire.

Cette résolution remplace la résolution CM-376-2014.

13.9. Paiement du temps supplémentaire des employés nos 33 et 61 - Décision

CM-309-2020

Considérant qu'il s'agit d'heures supplémentaires en lien direct pour le maintien du service à la clientèle;

Considérant que les fonds sont disponibles au niveau des comptes de la masse salariale du Service du transport;

Considérant l'article 18.02 de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des heures supplémentaires aux employés nos 33 et 61 pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2020, advenant qu'il ne soit pas nécessaire de les utiliser.

14. EVALUATION

Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

15. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-310-2020

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques, montant total de 2 623 159,39 \$

Dépôts directs, montant total de 409 059,01 \$

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs n^{os} 132 et 133 inclusivement, montant total de 10 367,12 \$

Compte « TPI » MRC

Chèque n^o 212, montant de 1 752,96 \$

Dépôt direct n^o 105, montant de 12 917,57 \$

16. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

17. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

307 Engagements 2020, montant total de 3 753 851,79 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000033 à 20-000035, montant de 694,74 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000026 à 20-000033, montant de 242 516,30 \$

18. VARIA

18.1. Poste à la direction du Service des finances - Décision

CM-311-2020

Considérant le désir de pourvoir le poste de direction au Service des finances qui est présentement vacant;

Considérant que la personne candidate a passé les entrevues et les tests avec succès et qu'elle possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser la direction générale de procéder à l'embauche de Mme Isabelle Carpentier à titre de directrice du Service des finances, aux conditions suivantes :

Classement, cadre 2, échelon 10

Probation : 6 mois

Conditions de travail : en fonction de la Politique des employés-cadres de la MRC

Date d'entrée en fonction : 4 janvier 2021

18.2. Carrefour jeunesse-emploi Matawinie - Appui au projet « EVEREST » favorisant la persévérance scolaire - Décision

CM-312-2020

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie œuvre, depuis sa création en 1999,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

à la réussite éducative des jeunes de la région;

Considérant que le Conseil de la MRC et le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie ont comme valeur et préoccupation communes la diplomation des jeunes de la Matawinie;

Considérant que le taux de décrochage dans la MRC est nettement au-dessus de la moyenne nationale;

Considérant que l'approche systémique, utilisé dans le projet « Everest », a su démontrer son efficacité et respecte les déterminants de la réussite éducative privilégiée par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE);

Considérant que le projet « Everest » vient s'inscrire dans un esprit de complémentarité avec les milieux scolaires et projets existants;

Considérant que le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie déposera, conjointement avec le CJE Montcalm et le CJE D'Autray-Joliette, un projet au volet régional de *l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale*;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie le projet « Everest » présenté par le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

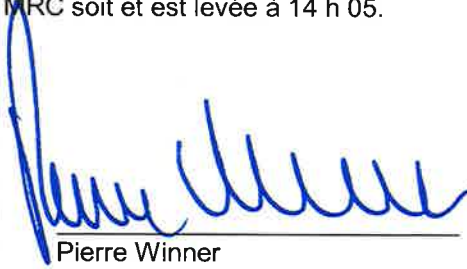
20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE


Aucune évaluation.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-313-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Daniel Monette et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 05.


Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim


Martin Bordeleau
Préfet suppléant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

ANNEXE A (Prévisions budgétaires 2021)

Services de la MRC financés par l'ensemble des municipalités	2020		2021		Évaluation		Commentaires
	Quote-part	Affectations	Quote-part	Affectations	Total	Écart avant affectations	
					Total	\$	%
Administration	(351 846) \$	- \$	(356 898) \$	- \$	(698 986) \$	(65 150) \$	13%
Administration - Législation	(416 950) \$	- \$	(387 021) \$	- \$	(807 021) \$	28 929 \$	-7%
Aménagement	(247 681) \$	(26 865) \$	(277 259) \$	(60 865) \$	(628 124) \$	(28 578) \$	20%
Cour municipale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0%
Coûts communs	- \$	(60 000) \$	- \$	(84 000) \$	(84 000) \$	(84 000) \$	68%
Évaluation	(1 291 203) \$	(85 000) \$	(1 302 776) \$	(1 48 475) \$	(1 451 251) \$	(11 573) \$	3%
Fibres optiques	(61 619) \$	- \$	(79 100) \$	- \$	(138 719) \$	2 519 \$	-3%
Gestion des matières résiduelles	(122 435) \$	- \$	(126 558) \$	- \$	(249 033) \$	(4 123) \$	3%
RDD	(207 543) \$	- \$	(206 443) \$	- \$	(413 986) \$	1 100 \$	-1%
Sécurité incendie	(30 000) \$	- \$	(30 000) \$	- \$	(60 000) \$	- \$	0%
Service de développement local et SHQ	(110 260) \$	(100 000) \$	(110 260) \$	(100 000) \$	(210 260) \$	- \$	0%
Téléphonie IP	(37 119) \$	- \$	(37 119) \$	- \$	(74 238) \$	- \$	0%
Trans port adapté	(123 546) \$	(100 000) \$	(123 546) \$	- \$	(223 546) \$	(20 546) \$	-4%
Tour-Bus	(43 459) \$	(28 243) \$	(104 516) \$	- \$	(104 516) \$	(61 057) \$	140%
Total Services de la MRC financés par l'ensemble des municipalités	(3 062 621) \$	(389 108) \$	(3 181 554) \$	(383 340) \$	(3 564 894) \$	(118 933) \$	3,88%
Services de la MRC financés par certaines municipalités							
Circuit collectif	(2 600) \$	(45 340) \$	(3 300) \$	(44 775) \$	(48 075) \$	(700) \$	27%
Évaluation	(217 392) \$	- \$	(217 392) \$	- \$	(434 784) \$	217 392 \$	-100%
Total Services de la MRC financés par certaines municipalités	(219 992) \$	(45 340) \$	(3 300) \$	(44 775) \$	(482 759) \$	216 692 \$	-96%
Budget voté par le CRTL - circuits							
Circuit régional # 126	(166 854) \$	- \$	(166 854) \$	- \$	(333 708) \$	- \$	0%
Circuit régional # 32	(75 970) \$	- \$	(82 150) \$	- \$	(158 120) \$	(24 825) \$	15%
Circuit régional # 34	(27 081) \$	- \$	(29 728) \$	- \$	(56 809) \$	(6 180) \$	8%
Total Budget voté par le CRTL -	(269 905) \$	- \$	(303 556) \$	- \$	(617 461) \$	(263 651) \$	-10%
Parc régionaux	(264 972) \$	- \$	(264 972) \$	- \$	(529 944) \$	- \$	0%
Grand total	(3 837 590) \$	(634 448) \$	(4 271 948) \$	(428 115) \$	(4 700 063) \$	66 118 \$	-2%



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

No de résolution
ou annotation

ANNEXE B
(Budget 2021 des baux de villégiature)

Numéro G/L	Description	Solde année précédente	Budget initial	Virement bancaire	Budget révisé	Solde cumulé	Prévision sur mois à venir	Estimation total	Prochain budget	% prochain budget vs	Notes
01 11000 000	LOC. DE TER. (VIL ET ABRU)	(971 944)	(970 000)	(369 000)	(1 339 000)	(1 342 427)	322 427	(1 020 000)	(1 020 000)	0	1
01 11600 000	REVENUS D'INTÉRÊTS	(2 130)	(800)	0	(800)	(1 436)	(30)	(1 466)	(800)	0	
01 12001 000	DEMAND.BNE ET RENOUVELLEMENT	(15 932)	(19 175)	0	(19 175)	(16 795)	0	(16 795)	(17 110)	(0)	2
01 12002 000	DEMANDE DE BAIL - BEX	(2 470)	(2 477)	0	(2 477)	0	(2 477)	(2 477)	(2 470)	(0)	3
01 12010 000	REDEVANCES - SABLE ET GRAVIER	(45 906)	(20 000)	0	(20 000)	(13 253)	(6 747)	(20 000)	(20 000)	0	4
01 12030 000	AMENDE/PÉNALITÉ SAB/GRA	(313)	(200)	0	(200)	(469)	0	(469)	(200)	0	
01 23301 001	FRAIS D'ADMINISTRATION / DROITS F	0	0	0	0	(463)	0	(463)	0	0	5
01 23301 003	FRAIS DE TRANSFERT BAIL	(28 703)	(19 030)	0	(19 030)	(15 708)	(2 292)	(18 000)	(17 500)	(0)	6
01 23390 000	REVENUS CONSTATES - BAUX	249 874	115 938	(12 883)	103 055	(12 883)	0	(12 883)	127 297	0	
01 23419 000	AUTRES REVENUS-ADM.	0	(60 000)	0	(60 000)	0	0	0	0	(1)	
	TOTAL REVENUS	(817 524)	(975 744)	(381 883)	(1 357 627)	(1 403 435)	310 881	(1 092 554)	(950 783)		
02 67000 141	SALAIRE RÉGULIER	115 502	217 053	5 000	212 053	80 002	132 051	212 053	192 203	(0)	
02 67000 200	CHARGES SOCIALES	21 455	45 581	0	45 581	15 158	26 410	41 569	40 363	(0)	
02 67000 310	FRAIS DE DEPL. DU PERSONNEL	2 844	4 000	0	4 000	975	1 500	2 475	4 000	0	
02 67000 320	FRAIS DE POSTE ET TRANSPORT	5	1 000	0	1 000	699	250	949	1 000	0	
02 67000 331	TELEPHONIE	1 326	0	(1 500)	1 500	1 147	450	1 597	1 500	#DIV/0!	
02 67000 410	SERVICES PROFESSIONNELS	3 698	15 000	(5 000)	20 000	3 643	5 000	8 643	20 000	0	
02 67000 429	ASSURANCE CLASSE AFFAIRE	6	150	0	150	0	50	50	150	0	
02 67000 459	REMORQUAGE ROULOTTE OSD	0	5 000	0	5 000	0	3 000	3 000	5 000	0	
02 67000 499	GESTION COUT COMMUN BAUX	18 193	17 247	0	17 247	0	17 247	17 247	16 627	(0)	
02 67000 515	LOCATION DE VEHICULES	2 650	5 000	0	5 000	0	3 500	3 500	5 000	0	
02 67000 521	TRAVAUX URG. - RESTAUR. SABLIE	28 658	87 822	(7 383)	95 205	26 629	35 000	61 629	60 000	(0)	
02 67000 610	FRAIS DE REPRESENTATION	0	250	0	250	0	100	100	200	(0)	
02 67000 650	VETEMENTS ET CHAUSSURES	84	200	0	200	0	0	0	200	0	
02 67000 670	FURNITURES ET ÉQUIPEMENTS DE	3 503	7 500	1 500	6 000	3 259	2 500	5 759	10 000	0	
02 67000 950	CONTRIBUTION ORGANISMES MUNIC	61 523	50 000	0	50 000	0	50 000	50 000	50 000	0	
02 67000 966	LICENCES ET PERMIS	86	700	0	700	0	200	200	500	(0)	
02 67000 985	CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCO	(275)	500	0	500	56	200	256	500	0	
02 67000 995	PART REMISE MRNF	525 807	515 841	(369 000)	894 841	659 960	(144 119)	515 841	539 040	0	
02 67000 999	DEMANAGEMENT DES BUREAUX ADM	32 894	0	(5 500)	5 500	5 500	0	5 500	0	#DIV/0!	
02 99000 496	FRAIS DE BANQUE	845	2 400	0	2 400	3 370	1 050	4 420	4 500	1	
	TOTAL DÉPENSES	818 805	975 244	(381 883)	1 357 127	800 398	134 389	934 787	950 783		
	TOTAL	1 281	(500)	(763 766)	(500)	(603 037)	445 270	(157 767)	0		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

ANNEXE C (Quotes-parts 2021 des municipalités)

MUNICIPALITÉS	RÉM. BUS		RÉM. ÉLUS		MATIÈRES RÉSID.		MATIÈRES RÉSID.		ÉVAL. MUN.		ADMN. GÉNÉRALE		ADMN. GÉNÉRALE RÉGL. ÉLÉMENT		ADMN. GÉNÉRALE RÉGL. ÉLÉMENT		SÉCURITÉ ET INCENDIE		SÉCURITÉ ET INCENDIE		AMÉNAGEMENT		AMÉNAGEMENT		DÉV. ÉCONO.		DÉV. ÉCONO.		RÉSIDUS DANGEREUX		RÉSIDUS DANGEREUX		TRANSPORT ADAPTÉ		TRANSPORT ADAPTÉ		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021			
CHERTSEY	25 987	24 189	11 508	11 645	183 028	163 412	26 860	29 870	4 277	2 818	2 820	2 881	23 279	26 168	8 545	8 549	19 737	19 894	11 947	11 921																	
ENTRELACS	25 987	24 189	4 048	4 281	41 359	42 077	10 149	10 335	1 160	788	982	1 010	8 189	9 336	4 545	4 549	8 943	7 026	2 303	2 287																	
NOTRE-DAME-DE-LA-MERCÉ	25 987	24 189	4 748	4 780	45 876	45 255	11 902	11 618	1 280	836	1 163	1 136	9 804	10 485	4 742	4 730	8 143	7 888	2 313	2 319																	
RAWDON	31 384	27 830	18 846	19 223	105 216	105 886	47 246	46 623	8 827	5 613	4 618	4 557	38 124	42 114	13 483	13 423	32 323	31 604	28 568	28 223																	
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	25 987	24 189	6 927	7 122	74 041	74 146	17 367	17 273	2 740	1 791	1 697	1 668	14 013	15 802	6 435	6 424	11 861	11 742	8 105	8 040																	
SAINT-CÔME	25 987	24 189	6 728	6 704	78 431	78 455	16 869	16 260	2 236	1 456	1 948	1 566	13 612	14 888	6 160	6 146	11 541	11 053	5 523	5 636																	
SAINT-DAMIEN	25 987	24 189	5 040	5 055	57 987	57 533	12 635	12 280	1 896	1 233	1 235	1 188	10 186	11 074	5 503	5 498	8 044	8 334	5 360	5 384																	
SAINT-DONAT	25 987	24 189	23 112	23 627	169 488	200 054	57 041	56 030	6 023	3 978	5 663	5 672	46 754	52 418	10 377	10 388	39 639	39 448	9 841	9 908																	
SAINTÉ-BÉATRIX	25 987	24 189	3 980	4 101	41 346	43 308	9 929	9 945	1 659	1 110	970	872	8 012	8 684	5 183	5 200	8 793	8 701	5 143	5 290																	
SAINTÉ-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	25 987	24 189	2 850	3 181	34 443	36 224	7 145	7 067	1 254	853	888	749	5 768	6 825	5 129	5 155	4 888	5 212	4 031	4 054																	
SAINTÉ-MARCELLE-DE-KILDARE	25 987	24 189	2 971	3 142	32 930	33 366	7 449	7 620	1 279	861	728	745	6 011	6 683	4 640	4 858	5 096	5 180	4 046	4 136																	
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	25 987	24 189	10 614	11 375	92 037	95 241	26 610	27 589	4 018	3 302	2 801	2 686	21 472	24 921	10 567	10 628	18 205	18 755	16 388	16 540																	
SAINT-JEAN-DE-MATHA	25 987	24 189	8 903	9 276	87 651	89 592	22 320	22 496	3 670	2 418	2 182	2 199	18 011	20 323	8 461	8 493	15 270	15 294	11 230	11 181																	
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS	25 987	24 189	7 505	7 694	82 632	82 083	18 816	18 636	2 438	1 596	1 839	1 821	15 183	16 833	7 123	7 115	12 873	12 668	5 857	5 854																	
SAINT-ZÉNON	25 987	24 189	3 246	3 448	43 870	45 211	8 137	8 362	1 125	733	795	617	6 566	7 553	4 872	4 864	5 567	5 684	2 920	2 782																	
TERRITOIRES NON-ORGANISÉS	25 987	24 191	1 428	1 343	21 630	21 017	3 578	3 256	310	187	350	320	2 889	2 943	4 288	4 264	0	0	0	0																	
TOTAL	421 318	390 776	122 435	126 557	1 291 201	1 302 776	306 943	308 945	44 902	29 551	30 000	30 000	247 681	277 260	110 253	110 245	207 543	208 443	123 510	123 510																	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 25 novembre 2020

ANNEXE C
(Quotes-parts 2021 des municipalités)
Suite

	2021	2020	Taxi-Bus	Taxi-Bus	Circuit 1	Circuit 1	FIBRES OPTIQUES	FIBRES OPTIQUES	TELEPHONE IP	TELEPHONE IP	SOUS-TOTAL	SOUS-TOTAL	PARCS RÉGIONAUX	PARCS RÉGIONAUX	PARCS RÉGIONAUX	SOUS-TOTAL PARCS RÉGIONAUX + QUOTE-PART	SOUS-TOTAL PARCS RÉGIONAUX + QUOTE-PART	PREFECTURE	PREFECTURE	TAXI BUS	TAXI BUS	SOUS-TOTAL QUOTE PART SPÉCIALE	SOUS-TOTAL QUOTE PART SPÉCIALE	TOTAL QUOTES PART 2021	TOTAL QUOTES PART 2021	%	%
TRANSPORT EN COMMUN	47 820	4 203	5 001	0	0	0	6 267	5 273	3 162	3 307	361 853	355 477	46 986	60 886	46 986	488 639	416 463	5 760	1 39%	7 026	1 06%	12 795	3 07%	421 634	421 634	1 24%	
	15 017	17 251	810	586	0	0	6 267	5 273	1 304	1 408	430 322	429 247	9 307	11 407	9 307	439 629	440 624	1 573	1 12%	823	0 59%	2 596	1 70%	422 025	422 025	1 00%	
	15 017	17 251	814	473	0	0	4 718	5 273	1 310	1 310	437 573	437 573	62 176	62 176	48 176	485 748	498 626	1 712	0 86%	684	0 33%	2 576	1 19%	488 325	488 325	5 76%	
	82 164	104 481	15 029	15 029	0	0	6 267	5 273	6 444	6 587	546 525	533 405	2 658	2 658	2 658	549 183	536 063	11 463	2 14%	21 114	3 94%	32 607	6 08%	581 790	581 790	8 53%	
	0	0	2 862	2 862	0	0	6 267	5 273	2 444	2 444	478 267	460 766	8 199	9 040	8 199	466 466	460 715	3 667	1 02%	2 600	1 52%	6 573	3 45%	463 040	463 040	1 22%	
	0	0	1 843	2 862	0	0	6 267	5 273	2 572	2 530	475 013	479 487	48 044	51 194	48 044	468 681	460 681	2 960	1 29%	1 393	0 80%	4 373	1 90%	462 430	462 430	-1 41%	
	0	0	1 898	1 055	0	0	4 718	5 273	1 394	1 394	438 471	442 516	2 658	2 658	2 658	442 128	445 174	2 524	1 74%	1 482	1 02%	4 006	2 76%	446 135	446 135	0 66%	
	30 034	34 502	3 483	3 285	2 800	3 300	4 718	5 273	5 603	5 551	480 881	472 000	5 900	5 900	5 900	488 871	477 190	8 140	1 71%	4 630	0 97%	12 770	2 68%	489 641	489 641	4 70%	
	0	0	1 810	1 297	0	0	6 267	5 273	1 647	1 753	418 077	418 822	2 658	2 658	2 658	420 735	424 480	2 273	1 87%	1 822	1 50%	4 095	3 37%	424 831	424 831	2 76%	
	4 631	5 264	1 418	1 008	0	0	4 718	5 273	1 394	1 464	407 126	404 463	14 212	14 212	14 212	405 673	418 673	1 747	1 47%	1 416	1 19%	3 163	2 67%	408 834	408 834	4 91%	
	0	0	1 424	1 136	0	0	4 718	5 273	3 64	3 72	37 796	37 662	2 658	2 658	2 658	36 154	36 520	1 762	1 75%	1 590	1 56%	3 361	3 34%	402 194	402 194	3 28%	
	36 401	42 860	5 766	3 672	0	0	4 718	5 273	3 68	3 566	290 576	282 861	2 658	2 658	2 658	283 236	285 519	6 761	2 37%	5 156	1 81%	11 919	4 17%	305 155	305 155	6 88%	
	14 487	15 446	3 851	2 980	0	0	6 267	5 273	1 562	1 408	229 698	229 786	2 658	2 658	2 658	232 446	232 556	4 850	2 19%	4 187	1 80%	9 137	3 95%	241 494	241 494	3 89%	
	12 198	12 796	2 061	2 417	0	0	4 718	5 273	2 067	2 012	201 832	200 651	19 470	19 470	19 470	220 121	220 302	3 268	1 48%	3 398	1 54%	6 664	3 03%	227 166	227 166	3 20%	
	5 274	5 742	1 027	2 446	0	0	4 718	5 273	1 394	1 394	118 480	115 656	14 466	14 466	14 466	132 946	130 164	1 490	1 15%	3 440	2 64%	4 939	3 79%	137 887	137 887	5 93%	
	0	0	0	0	0	0	0	0	384	372	57 997	59 841	19 172	19 172	19 172	77 079	80 013	383	0 46%	0	0 00%	383	0 48%	77 462	77 462	-3 19%	
286 815	303 565	43 456	43 456	2 800	3 300	81 621	76 086	37 116	37 116	3 370 602	3 340 502	249 972	284 872	249 972	3 620 574	3 625 474	60 501	1 67%	61 057	1 66%	121 550	3 35%	3 742 132	3 742 132	3 36%		